



Baccharis à feuilles d'arroche

(*Baccharis halimifolia*)

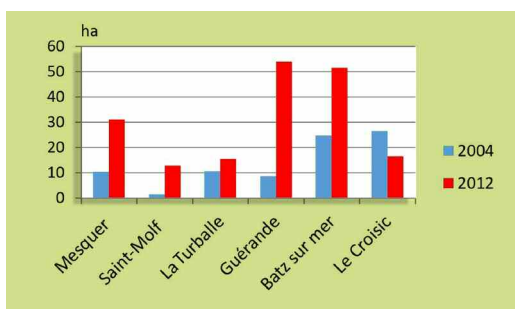
Expérimentation de gestion du Baccharis à feuilles d'arroche par le pâturage ovin dans les marais du Rostu (Mesquer, Loire-Atlantique)

Le Collectif Anti-baccharis

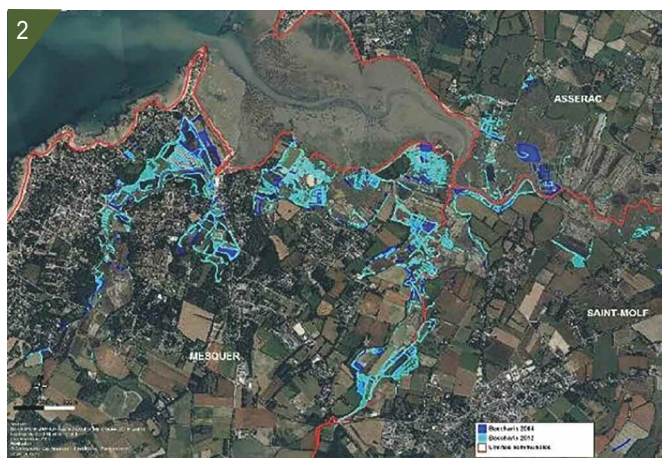
- Ce collectif est une association loi 1901 qui réunit des associations de protection de l'environnement du littoral atlantique préoccupées par le développement du Baccharis à feuille d'arroche.
- Il a pour objectif d'étudier et de mettre en œuvre toute action favorisant la réduction des superficies colonisées par la plante (chantiers de gestion, sensibilisation, etc.).
- L'association des Amis des sites de Mesquer, membre du collectif, est à l'origine de cette expérimentation de gestion par le pâturage.
- Contact : Patrice Pervez, président du Collectif Anti-baccharis et des Amis des sites de Mesquer - patrice.pervez@free.fr

Site d'intervention

- L'expérimentation a été réalisée sur la commune de Mesquer (Loire-Atlantique), sur la zone Natura 2000 des marais du Rostu (FR1100315) appartenant au Conservatoire du littoral, et sur les marais salants exploités de la saline de la Duchesse. Ces sites présentent une végétation caractéristique de marais salants et hébergent de nombreuses espèces d'oiseaux (Aigrette garzette, sternes, avocettes, échasses, etc.)
- La gestion du site est opérée par la Communauté de communes Cap Atlantique, dans le but de maintenir les activités traditionnelles (saliculture, ostréiculture), préserver les habitats sensibles, favoriser l'accueil de l'avifaune et permettre la découverte du site au public.
- Introduit pour l'ornement en 1915, le baccharis montre une très forte progression sur la presqu'île guérandaise. Sur la commune de Mesquer, les superficies colonisées sont passées de 10 ha en 2004 à plus de 30 ha en 2008.



Évolution des superficies colonisées par le baccharis sur la presqu'île guérandaise (source Cap-Atlantique).



1 - Localisation des sites de pâturage (points rouges).
2 - Évolution de la colonisation du baccharis : en bleu foncé les zones de présence en 2004, en bleu clair celles de 2008.

Nuisances et enjeux

- L'espèce engendre d'importants impacts sur l'écosystème : des haies de baccharis de plusieurs mètres de haut ont colonisé les talus de marais, fermant le milieu, empêchant le développement des herbacées et appauvrissant localement la biodiversité.

■ Ces haies nuisent fortement à l'exploitation salicole. En brisant les vents qui jouent un rôle essentiel dans la production de sel, leur présence réduit fortement l'évaporation au sein des salines et empêche donc l'extraction du sel. Cette colonisation impose aux paludiers d'importants travaux d'entretien pour éliminer les repousses d'année en année.

Interventions

■ Historique

■ Tous les ans, des chantiers de coupe du baccharis étaient organisés par les collectivités locales pour tenter de le réguler. Les méthodes de coupe utilisées (à la débroussailleuse ou à la cisaille à main) étaient cependant inefficaces, la plante repoussant l'année suivante et continuant sa dispersion.

■ En 2015, les associations des Hiboux du Mès (paludiers) et des Amis des sites de Mesquer, en collaboration avec le responsable des espaces Natura 2000 de Cap-Atlantique et la commune de Mesquer, ont décidé d'expérimenter le pâturage ovin pour la régulation du baccharis.

■ Elles ont convaincu un ancien éleveur de moutons de réactiver son activité en la pratiquant désormais sur les talus de marais mis à sa disposition.

■ 30 agnelles de race vendéenne ont ainsi été mises en pâture sur 21 ha des marais du Rostu. L'éleveur a pu constater une bonne appétence du baccharis et une croissance satisfaisante de ses agnelles. Aucun problème de toxicité n'a été constaté avec la plante.

■ Les résultats positifs de cette première opération ont conduit à la renouveler en 2016. Un contrat a alors été passé avec l'éleveur, précisant qu'il devait noter pour chaque parcelle, sa superficie, le nombre d'animaux présents et leurs dates d'entrée et de sortie.

■ Suivi des populations de baccharis

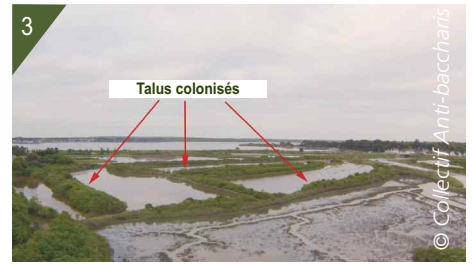
■ Les zones de comptage pour le suivi des populations de baccharis ont été positionnées en collaboration avec Cap-Atlantique, et un relevé des coordonnées GPS de chaque zone a été réalisé. Ce suivi concerne une zone non pâturée sur la saline de Pigneux, où des coupes du baccharis ont eu lieu en 2014, et les zones pâturées du marais de Kervarin et de la saline de la Duchesse.

■ Les comptages ont eu lieu sur des placettes circulaires de 10 m², matérialisées par un axe permanent constitué d'une tige (fer à béton tronçonné) sur laquelle vient s'enficher une balle de golf, pour le repérage ultérieur. La mesure se fait à l'aide d'une corde en nylon de 1,78 m munie d'une boucle à chaque extrémité.

■ Le comptage est effectué en dénombrant les différentes catégories de taille d'individus (jeune plant de l'année, plant inférieur à 50 cm, plant supérieur à 50 cm) le long de la corde lorsque l'observateur décrit progressivement un cercle. Un second observateur note les données annoncées.

■ Les premiers comptages ont été réalisés durant l'été 2015.

■ Au mois d'octobre 2016, sur les 12 zones de comptage initiales, seules sept ont pu faire l'objet de nouveaux comptages du fait d'interventions de terrassement pour restaurer les talus, ou d'arrachage des repères.



3 - Marais colonisé par le baccharis.

4 - Pâturage ovin sur les zones de marais.

5 - Comptage des pieds de baccharis.

Résultats et bilan

■ Résultats

■ En 2016 la superficie totale pâturée était de 21,20 ha pour 113 animaux. Le chargement annuel est de 0,80 unité gros bétail/ha, soit 5,33 brebis/ha.

Superficies des parcelles pâturées

Parcelles pâturées	Superficie (hectares)
La Saline Neuve	3,50
La Saline Creuse	3,30
Gougny et Grand Bernard	2,72
Le Marais rond	1,20
Le Goile	2,40
Notre Dame - Rostu	1,20
Kervarin Bréhérin	1,00
La Chouette	1,70
La Saline Rouge	1,70
La Duchesse	1,50
La Deudessé	1,30



6 - Pieds fortement défoliés après le pâturage.
7 - Les animaux consomment également les pieds sur les bords de talus.

■ Sur les zones pâturées en 2015, on constate l'absence de plants d'une taille supérieure à 50 cm. Tous les plants n'ont pas disparu mais ils sont chétifs et défoliés, ce qui affaiblit leur floraison et limite ainsi le risque de dispersion.

Sur le marais de Kervarin

■ La population initiale était très petite, avec de jeunes plants. Après une année de pâturage, plus aucun plant n'a été observé.

Sur la Saline de la Duchesse

■ Après deux années de pâturage, les jeunes plants de l'année et les pieds d'une taille supérieure à 50 cm ont disparu, ce qui correspond à 72 % du total des pieds de baccharis observés au début de l'intervention.

Sur la saline de Pigneux

■ Sur cette zone non pâturée, les baccharis avaient été coupés en 2014. Entre 2015 et 2016, la taille des individus a fortement augmenté, cependant les sujets les plus petits ont disparu.

Tableau récapitulatif des suivis 2015 et 2016

Dates des comptages	Marais de Kervarin		Saline de la Duchesse		Saline de Pigneux (non pâturée, baccharis coupés en 2014)	
	02/09/2015	27/10/2016	24/07/2015	27/10/2016	02/09/2015	27/10/2016
Jeunes plants de l'année	3	0	56	0	20	0
Plants < 50 cm	0	0	32	26	13	0
Plants > 50 cm	1	0	6	0	10	4
Nombre moyen de plants au m ²	0,4	0	9,4	2,6	4,3	0,4

■ Bilan

■ L'éleveur a pris à sa charge les frais importants d'installation des clôtures. En contrepartie de l'opération, il a reçu de la Communauté de communes, de la commune de Mesquer et de l'association des Amis des sites de Mesquer, la somme de 5 000 € au total.

■ En 2017, la pose des clôtures pour l'extension de la zone de pâturage a fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Région Pays-de-la-Loire (8 000 €), de la Mairie de Mesquer (500 €) et des Amis des sites de Mesquer (1 500 €) qui ont été accordées.

Valorisation des actions

■ Cette expérimentation a fait l'objet d'une présentation aux collectivités locales partenaires et aux associations de paludiers.

■ Une visite sur le terrain à l'intention du grand public a été organisée durant l'été 2016. Deux visites réunissant une trentaine de personnes ont également été organisées en 2017 avec la collaboration du CPIE Loire-Océan.

■ Les résultats de l'expérimentation ont également été publiés sur le site internet de l'association.

Perspectives

■ Les premiers résultats de cette expérimentation sont très encourageants et montrent une bonne efficacité du pâturage par les moutons dans la gestion du baccharis, ce qui présente une alternative efficace à la coupe manuelle des plants.

■ Il faut plusieurs années de pâturage pour obtenir une très forte régression sur les parcelles anciennement colonisées et présentant des sujets âgés. Dans les parcelles ne présentant que de jeunes pousses, la disparition est totale après une seule saison de pâturage.

■ Le pâturage ovin est maintenu sur les marais.

■ L'éleveur n'intervenant pas dans le cadre d'une activité subventionnée, et l'opération engendrant des frais importants (mises en place des clôtures), le Collectif a souhaité vérifier la rentabilité de cette activité. Une étude technico-économique sera réalisée en 2017 et 2018 avec la collaboration de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique.

Rédaction : Patrice Pervez, Collectif Anti-baccharis et Doriane Blottière, Comité français de l'UICN.

Janvier 2018.

Pour en savoir plus

■ Site internet du Collectif Anti-baccharis :
www.collectif-anti-baccharis.org

Édition 2018



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Collectif
Anti-
baccharis